

Adresse au Juge Ch. Mondelet.

Le 25 Décembre dernière, assemblée des membres de la Société de Tempérance, s'est tenue à la maison d'école près de l'Évêché. M. Pinsonault, prêtre délégué, et Président de la Section du Quartier St. Jacques, fut appelé au fauteuil, et M. Dufort est prié d'agir comme Secrétaire.

Le Président ayant expliqué brièvement pourquoi les Associés avaient été convoqués, le P. Chiniquy adressa de chaleureuses paroles à l'Assemblée, et monta l'honneur qui résultait sur la Société de Tempérance par la nomination d'un de ses membres à la place si honorable de Juge de la Cour Supérieure.

Les résolutions suivantes furent ensuite proposées et adoptées par acclamation unanime.

Proposé par le P. Chiniquy, secondé par M. Hubert Paré, Vice-Président de la S. T.

Résolu.—Que les membres de la Société Catholique de Tempérance de Montréal, voit, avec un juste et noble orgueil, un de ses membres élevés, par le choix de notre Gracieuse Souveraine, au premier rang de l'échelle sociale, par la nomination de l'Hon. Charles Mondelet à la dignité de Juge de la Cour Supérieure.

Proposé par M. Robillard, secondé par M. Dorion.

Résolu.—Que les membres de la Société de Tempérance prêtent un hommage à Son Honneur le Juge Ch. Mondelet pour le féliciter de son élévation à la dignité de Juge de la Cour Supérieure.

Proposé par le P. Chiniquy, secondé par M. Rivet.

Résolu.—Que pour mot à l'exécution de ces résolutions ci-dessus, les Messieurs suivants forment un Comité pour rédiger la dite Adresse, et la présenter à son honneur le Juge Mondelet, au nom de la Société Catholique de Tempérance de Montréal.

Après les remerciements dus, l'assemblée se sépara.

A. PINSONAULT, Ptre, Président. DUFORT, Secrétaire.

Le 30 Déc. les MM. soussignés se transportèrent à la résidence de M. le Juge, et lui présentèrent l'adresse suivante:

A Son Honneur Charles Mondelet, Juge de la Cour Supérieure.

HONORABLE MONSIEUR.—La Société catholique de Tempérance de la ville de Montréal, nous a chargés d'une mission que nous eussions agréable de remplir auprès de votre honneur.

Nous venons dire à votre honneur que chaque membre de cette société philanthropique et chrétienne a senti son cœur battre l'un légitime et noble orgueil, en apprenant le choix que votre Gracieuse Souveraine a fait de votre personne pour l'élever à la haute dignité de Juge de la Cour Supérieure.

En effet dans votre honneur, la société de tempérance, que plusieurs voyent faussement destinée à végéter dans les rangs les plus humbles, monte tout à coup au premier rang de l'échelle sociale.

Votre honneur avait depuis longtemps compris que l'usage des boissons fortes nuisait les sources les plus pures de prospérité, de bonheur et de vie chez les hautes classes de la société, autant si non plus encore que parmi celles moins favorisées des dons de la Providence, votre haute intelligence vous avait dit que le remède devait être appliqué partout et votre patriotisme soutenu, inspiré par un sentiment tout chrétien vous a inspiré le courage de frapper un des premiers à la racine du mal.

L'usage des boissons fortes qu'on appelle modéré, simple, il est vrai, n'offrir aucun danger, à l'observateur superficiel, mais cet usage est comme l'étincelle presqu'impalpable, qui, si elle n'est pas éteinte, causera un effroyable embrasement.

Hélas ! Combien de familles dans les plus hauts rangs de la société ont été détruites par cette étincelle funeste qu'on appelle l'usage modéré des boissons fortes.

En vous agrégeant à la société de tempérance, vous avez, autant qu'il était en vous, éteint l'étincelle destructrice qui a couvert de ruines le Canada de nos jours.

Un noble exemple si généralement donné par votre honneur aux hautes classes de la société ne sera pas perdu pour elle; nombre de nos premiers hommes apprendront de vous à mépriser les usages qui ont été la source de tant de maux pour la société; ils fuiront au respect humain qui les a arrêtés jusqu'à ce jour, ils abandonneront l'usage modéré des boissons fortes; eux aussi travailleront généralement à prévenir l'incendie dont leurs propres familles seraient peut-être devenues les premières victimes.

Honorable monsieur, agréez cette expression sincère de notre vive gratitude pour avoir accordé le poids de votre influence et de votre haute position sociale, à la société de tempérance.

A. PINSONAULT, ptre. présid. H. PARÉ, 1r. V. prés. A. LA FRANÇOISE, 2d. V. prés. JOS. RONILARD, A. BASIN, E. B. DUBOIS, Secrétaire.

Cette adresse Plon. Juge fit la réponse suivante.

Messieurs.—Si, comme je n'en puis douter, il vous est agréable de remplir la mission dont vous a chargés la Société Catholique de Tempérance de la ville de Montréal, à laquelle nous nous sommes unis en commun avec des milliers d'autres personnes, le bonheur d'appartenir, soyez assurés, que je ressens une satisfaction et une joie qui méritent d'être exprimées dans un langage qui ne sera pas, comme bien vous l'imaginez, que j'ai la présomption de la bonhomie de rapporter à mon humble individu, ce qui, comme vous le dites, fait que chaque membre de cette société philanthropique et chrétienne a senti son cœur battre d'un juste et noble orgueil, non certes, mais parce que, je vois qu'un vos écos à la hauteur

de votre position, et que l'avancement moral des associés de la Tempérance, est au niveau des bienfaits en tous genres qu'ils ressentent à chaque instant, depuis qu'ils se sont aggrégés à cette association toute régénératrice.

Je pense, comme vous, que ceux qui croyaient que la société de Tempérance, « était destinée à végéter dans les rangs les plus humbles » se sont grandement trompés; je partage votre sentiment, votre conviction, appuyés sur la vérité, que « les boissons fortes tarissent les sources les plus pures de prospérité, de bonheur et de vie; » je dis et répète avec vous tous que ces sources les plus pures de prospérité, de bonheur et de vie, sont tarées « autant, sinon plus encore chez les hautes classes de la société, que parmi celles moins favorisées des dons de la Providence; » je fais écho à la vérité frappante que vous proclamez que « l'usage modéré des boissons fortes, est comme l'étincelle presque impalpable qui, si elle n'est pas éteinte, causera un effroyable embrasement. »

Le pays dira hautement avec vous « hélas ! combien de familles dans les plus hauts rangs de la société, ont été détruites par cette étincelle funeste ! » Il me sera permis d'ajouter, que l'exemple des ivrognes, n'est pas le plus dangereux, il dégoûte, il révolte; c'est l'exemple de ceux qui se disent tempérants modérés, qui ont à craindre, les masses ignorantes, c'est par là qu'on commence; que c'est là le point de départ de ceux qui cheminent vers leur perte, et qui, souvent de très-sobres, deviennent inteméraux. Répétons-le, Messieurs, dans toute la douleur de nos âmes, et si'il nous est impossible d'oublier le malheur et la ruine de tant de familles, rappelons-nous que nous sommes en conscience, obligés de protéger nos propres familles, et d'aider à nos semblables à échapper au naufrage effrayant qui menace tant de voyageurs qui sont entraînés rapidement vers l'éternité.

Il est consolant pour le pays, de savoir que nombre de nos premiers hommes méprisent des usages qui ont été la source de tant de maux pour la société; ils savent fuir aux pieds le respect humain qui les a arrêtés; et ils ont le bon sens et l'énergie d'aban donner l'usage modéré des boissons fortes; ils travaillent, comme vous le dites si bien, « ils travaillent généralement à prévenir l'incendie dont leurs propres familles seraient, peut-être, devenues les premières victimes. »

Vous avez hautement avoué des principes parfaitement justes, et proclamés des vérités aussi claires, aussi brillantes que la lumière du soleil; votre voix aura du retentissement par tout le pays; et maintenant surtout, qu'il importe que la Législature appuie de sa puissante coopération, le mouvement qui tous les jours, acquiert de la force, et qu'il n'est que trop certain que l'intégrité éternelle régnera tant qu'il y aura, dans le pays, de quoi Palimenter. l'Influence morale qu'exerceront les Sociétés de Tempérance, produira en Canada, comme aux États-Unis, où les premiers hommes de la République marchent en tête de la phalange redoutable des soldats de la Tempérance, des effets incalculables.

Je suis heureux que nous allions en avant, ne fléchissons pas, marchons de pied ferme; et maintenant, que le ridicule qu'on a tenté de déverser sur les premiers pionniers de la marche, s'est évanoui de lui-même, et qu'il passe, comme le souffle sur la glace, et que l'opinion éclairée est l'appui, comme la sauve-garde des confrères de la grande association de toutes les Sociétés de Tempérance du monde, soyons plus fermes et actifs que jamais.

Agreez mes remerciements sincères de la bienveillance que vous me témoignez au nom de tant de pe. comme qui travaillent efficacement à la régénération du Canada; soyez auprès de la Société de Tempérance que vous représentez si dignement les interprètes de mes sentiments, et assurez les bien de ma part, que si j'ai eût je dois, dans la haute situation que j'ai l'honneur d'occuper, être en dehors de toute influence extérieure, il ne m'est pas interdit de reconnaître, que je suis heureux que l'on m'a socré à une si belle œuvre, et qu'on me tienne compte du peu que j'ai fait. Je regarde cette démonstration toute honorable pour moi, comme une récompense mille fois au-dessus de mes faibles efforts pour secondier les nobles travaux des apôtres de la cause de la Tempérance. Serrons nos rangs; après avoir combattu ensemble, nous jouirons en commun, et de notre propre bonheur, et de celui que nous aurons assuré à nos contemporains, et à ceux qui, un jour, nous remplaceront.

LES TROUBLES AUX MINES.—Une lettre de M. John Bonner, agent de la Compagnie de Mines de Québec, datée de la baie de Miramichi le 14 novembre, annonce que cette place a été atteinte par un parti de sauvages et de méprisables commandement de deux blancs, Allan MacDonell (ancien shérif de Toronto, à ce que nous croyons) et Whitton Molcan. M. Bonner dit que n'ayant point d'armes pour défendre les mines, il a dû céder au nombre supérieur et aux armes et abandonner la place. Il demande qu'on lui expédie un bâtiment à vapeur ou une grande goélette du Saint-Sauveur pour embarquer son monde. Il ne donne point d'autres détails. *Canadien*.

UNE SEMAINE DE DÉSASTRES.—Le *Delta* de la Nouvelle-Orléans publie le relevé suivant des sinistres qui ont marqué, dans les eaux du Mississippi, la semaine du 11 au 18 novembre: Le *Louisiana*, qui a fait explosion à la levee; la *Belle Crête*, dont la chaudière a également éclaté; la *Declaration*, coulée bas à la Passe aux Loures; l'*Andrew Jackson*, et la *Latona* qui ont eu leurs arbres brisés; enfin le *Thomas Jefferson* coulée bas à l'île du Prophète, juste au accident par jour. *Courier des E.-U.*

LE REVENU DU LAIT.—Peu de personnes probablement se font une juste idée de l'immense richesse que le laitage constitue pour l'Etat de New-York. La quantité de lait consommée annuellement, en nature est évaluée à 400 millions de gallons, qu'au prix de 8 cents le gallon, représentent une somme de \$3,200,000. Une masse à peu près égale est convertie en beurre et en fromage, et donne, en moyenne, 80 millions de livres de l'un et 36 millions de l'autre. En calculant le beurre à 10 cents et le fromage à 5 cents la livre, on trouve pour ces deux produits un revenu de 10 millions de dollars à peu près. En sorte que, bon an, mal an, les fermiers retiennent 13 millions de dollars de cette seule branche de leur industrie. Viennent ensuite les bénéfices que chacun de ces articles laisse dans les diverses mains par où ils passent, avant d'arriver au consommateur. *Idem*.

ITALIE.—Nous avons sous les yeux une lettre adressée par l'abbé Rosmini au Maître du palais à Portici. Cette lettre est trop édifiante, elle est d'un trop bon exemple, pour que nous ne nous empressions pas de la publier.

« Très-révérénd Père, Je reçois à l'instant des mains du R. P. M. Boeri votre lettre en date du 12 août courant, dans laquelle vous m'exposez que, rassemblée à Naples par ordre exprès de Sa Sainteté, la S. Congrégation de l'Index, dont S. E. Cardinal Bizzozzi est préfet, a décidé à l'unanimité qu'il fallait défendre deux de mes opuscules ayant pour titre l'un: "Des cinq plaies de la sainte Église;" l'autre: "La Constitution selon la justice sociale;" et que le Saint-Père avait approuvé ce sentiment. En même temps, vous m'invitez à faire acte de soumission, afin qu'il en soit fait mention au décret.

« C'est avec les sentiments du fils de l'Église le plus dévoué et le plus obéissant, comme, par la grâce de Dieu, je l'ai toujours été de cœur, et comme je l'ai toujours professé de bouche, que je déclare me soumettre à la prohibition des dits opuscules purement, simplement, et de la manière la plus compléte possible, on vous priant d'en assurer le Saint-Père et la S. Congrégation. Je sais que cette occasion, etc. »

« Voici la réponse du maître du S. Palais: "J'ai reçu votre réponse à une lettre du 12, et je l'ai immédiatement dirigée à la S. Congrégation.

« Cette réponse est le témoignage le plus solennel d'obéissance et de dévotion pour la chaire de saint Pierre, que puisse donner un homme de votre mérite et de votre vertu.

« Il faut attribuer principalement à l'efficacité de la grâce divine; et moi, quoique je fasse moi-même certain du succès de ma mission près de vous, j'en ai été cependant intimement consolé, comme le seront aussi tous ceux qui savent apprécier un pareil acte.

« Agréez l'expression de ces sentiments qui naissent de l'estime grande, sincère, et pleine d'affection que je vous porte.

« L'ami de la Religion »

DÉCÈS. En cette ville, le 5 du courant, à l'âge peu avancé de 34 ans, après une maladie de quelques mois soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne; Dame Flère Deborne, épouse d'Antoine Loka, clerc du marché Ste Anne.

fait en tout pour ces quatre villes une population de 126,589 âmes.

L'ANNEXION DANS L'INDIANA.—La législature de cet État a passé un vote, en session exprimant la volonté de l'État d'aider devant la Congrès la cause de l'annexion du Canada aux E. U.

L'ANNEXION A NEW-YORK.—Une assemblée de Canadiens-Français favorable à l'annexion du Canada a eu lieu à New-York, à l'Hotel de France, le 24 décembre dernier. M. Gabriel Franchère, bien connu en Amérique comme l'auteur des voyages à travers les Montagnes Rocheuses, présidait cette assemblée, et M. F. E. Dorion agissait comme secrétaire.

Le président en expliquant le but de l'assemblée dit qu'il s'agissait de sympathiser avec les annexionnistes du Canada et d'approuver leur mouvement. Vivant au milieu d'un peuple libre et voyant l'état de prospérité de leur pays adoptif, le contraste avec l'état du Canada était trop frappant pour n'avoir pas été remarqué par tous ceux qui étaient présents. Les causes de ce contraste étaient faciles à trouver; la principale résulte du régime colonial. « Tout ce qui tend à avancer la prospérité du Canada, ajouta M. Franchère, doit nous être cher. Je crois qu'à l'heure qu'il est, l'annexion aux E. U. est sa seule ressource. Il est donc de notre devoir de témoigner nos sympathies à nos frères du Canada et de les aider de toutes manières légales à effectuer une séparation paisible d'avec l'Angleterre afin qu'elle puisse ensuite entrer dans la grande confédération américaine.

Des résolutions exprimant ces vœux furent ensuite adoptées et un comité fut nommé composé de M. M. Franchère, J. L. Lassier, Bitcheur, Dorion, Goulet, Basse, Rodier, Lemieux et O. Lacroix, pour entrer en communication avec l'association annexionniste de Montréal et pour former une branche de la dite association dans la ville de New-York.

FÉLICITATION.—Le maire et le conseil-de-ville de Cornwall H. C. viennent de présenter une adresse à M. J. S. McDonald le félicitant de sa nomination à la place de Solliciteur-général et rendant témoignage à son honnêteté et à ses vertus de citoyen. Cette adresse est un dementi honorable pour M. McDonald, de toutes les calomnies dont il a été l'objet de la part des journaux de l'opposition.

LES DÉSIGNATIONS.—Les dernières élections à la Bermuda ont été favorables au parti libéral.

JAMAÏQUE.—Le peuple de la Jamaïque demande à grands cris, comme nous ici, un traité de réciprocité de commerce avec les E. U.

OURAGAN.—L'hiver s'annonce cette année sous des auspices aussi tristes qu'extraordinaires. Depuis le commencement de ce mois, les journées pluvieuses se sont succédé avec une persistance à peine interrompue par quelques éclaircies et la semaine dernière, dans tous points de celles qui l'avaient précédé, s'est couronnée samedi par une effroyable bourrasque.

Durant toute la matinée, le vent soufflant du nord-est chassait avec une impétuosité sans égale des torrents de pluie mêlée de grêle et de neige. Vers 5 heures il s'est fait un calme; mais bientôt après, la tempête tournant à l'ouest a recommencé à souffler à sec avec une nouvelle furie, qui ne s'est abattue que dimanche matin. La baie soulevait ses flots jusqu'au niveau des quais, et les bateaux de Brooklyn, Hoboken et Jersey City éprouvèrent un roulis, un tangage aussi fort que s'ils eussent été en pleine mer.

Les accidents ont été nombreux. Les trois mâts *Diadem*, prêt à partir pour la Californie a été arraché de ses amarres et lancé contre les murs de la douane, où il a brisé son beaupré, en y faisant une large trouée. Une goélette également emportée en dérive s'est jetée au milieu d'un groupe de petites embarcations où elle a causé de graves avaries; plusieurs abordages ont eu lieu dans la baie.

À l'intérieur de la ville, on voyait les traces ordinaires que laissent ces coups de vent: toitures déchirées, poteaux brisés, enseignes abattues. Plusieurs maisons ont été renversées à Brooklyn et à Williamsburgh.

Les journaux de Philadelphie nous apprennent que la tempête n'a pas sévi avec moins de fureur dans cette ville. Une église presbytérienne et une maison en voie de construction y ont été démolies.

La maille du Sud qui a manqué hier, nous fait supposer que la tempête a dû s'étendre plus loin dans cette direction.

Il est à craindre aussi que nous n'ayons des sinistres à enregistrer sur les côtes. *C. des E.-U.*

INAUGURATION DE CHEMIN DE FER.—Dans les premiers jours de la semaine dernière a eu lieu l'ouverture d'une section de chemin de fer qui, malgré son peu d'étendue, est appelée à rendre d'importants services.

La nouvelle ligne, qui porte le nom de *Cayuga and Susquehanna railroad*, n'a qu'une longueur de 29 milles. Elle part d'Owego, terme actuel du chemin de fer de l'Érie, pour aller aboutir à Ithaca, sur les bords du lac Cayuga. Des bateaux à vapeur établis sur ce lac forment lien avec l'route de Buffalo, qui se trouve rapproché de trente milles par cette voie. Le but et le résultat le plus essentiel du nouveau chemin n'est pas là, toutefois, mais bien dans l'ouverture d'une communication directe entre les parties septentrionale et occidentale de l'État de New-York et les bassins houillers de la Pennsylvanie. *Idem*.

CALIFORNIE.—ARRIVÉE DU CRESCENT CITY.—Le vapeur *Crescent City*, capitaine Wilson, est arrivé hier matin de Chagres, après avoir touché à Kingston. Il apporte de San Francisco, de dates du 16 novembre, qu'il devait un vapeur *Palmyra* qui était en courant dans le port du même nom. Ce dernier navire avait à bord un demi-million de piastres en poudre d'or, et deux cent cinquante passagers qui sont presque tous venus à bord du *Crescent City*. Dans le nombre figure M. John P. Hoff, porteur de dépêches pour le Gouvernement.

La constitution dont nous avons donné naguère l'analyse, a reçu, sa dernière consécration

le 13 novembre. Elle a été acceptée presque à l'unanimité par le peuple qui avait été appelé à se prononcer pour la ratification ou le rejet. On a procédé en même temps à l'élection des officiers du nouvel État; c'est-à-dire celle d'un gouverneur, de deux Représentants au Congrès de Washington, de deux membres du Sénat et de la Chambre des Représentants de l'État de Californie.

Les développements de San Francisco marchent avec une rapidité merveilleuse; partout s'élèvent de nouvelles constructions et les ouvriers charpentiers y gagnent \$16 par jour. Indépendamment des maisons particulières et des magasins, qui poussent en quelque sorte sur le sol, on élève déjà des édifices publics. Ainsi M. M. Chingden et Conner sont en train de construire un vaste et beau bâtiment qui est destiné sur le plan des Bourses de New-York et de Boston, qui portera le nom de *Mercantile News Room and Exchange*.

Mais quelque vite que l'on y mette, les constructions sont encore loin de suffire aux besoins de la population qui dans ce moment-ci s'accroît d'une foule de travailleurs venant des mines. D'où ils sont chassés par la saison pluvieuse. Les loyers s'en ressentent, et la vie rancœur dans une effrayante proportion. On fait bien d'avoir beaucoup d'or. Les routes qui conduisent aux mines, étaient déjà impraticables vers le milieu de novembre; et l'on plaint fort les malheureux qui seront obligés d'émigrer hors des villes et des villages. *Idem*.

LES TROUBLES AUX MINES.—Une lettre de M. John Bonner, agent de la Compagnie de Mines de Québec, datée de la baie de Miramichi le 14 novembre, annonce que cette place a été atteinte par un parti de sauvages et de méprisables commandement de deux blancs, Allan MacDonell (ancien shérif de Toronto, à ce que nous croyons) et Whitton Molcan. M. Bonner dit que n'ayant point d'armes pour défendre les mines, il a dû céder au nombre supérieur et aux armes et abandonner la place. Il demande qu'on lui expédie un bâtiment à vapeur ou une grande goélette du Saint-Sauveur pour embarquer son monde. Il ne donne point d'autres détails. *Canadien*.

UNE SEMAINE DE DÉSASTRES.—Le *Delta* de la Nouvelle-Orléans publie le relevé suivant des sinistres qui ont marqué, dans les eaux du Mississippi, la semaine du 11 au 18 novembre: Le *Louisiana*, qui a fait explosion à la levee; la *Belle Crête*, dont la chaudière a également éclaté; la *Declaration*, coulée bas à la Passe aux Loures; l'*Andrew Jackson*, et la *Latona* qui ont eu leurs arbres brisés; enfin le *Thomas Jefferson* coulée bas à l'île du Prophète, juste au accident par jour. *Courier des E.-U.*

LE REVENU DU LAIT.—Peu de personnes probablement se font une juste idée de l'immense richesse que le laitage constitue pour l'Etat de New-York. La quantité de lait consommée annuellement, en nature est évaluée à 400 millions de gallons, qu'au prix de 8 cents le gallon, représentent une somme de \$3,200,000. Une masse à peu près égale est convertie en beurre et en fromage, et donne, en moyenne, 80 millions de livres de l'un et 36 millions de l'autre. En calculant le beurre à 10 cents et le fromage à 5 cents la livre, on trouve pour ces deux produits un revenu de 10 millions de dollars à peu près. En sorte que, bon an, mal an, les fermiers retiennent 13 millions de dollars de cette seule branche de leur industrie. Viennent ensuite les bénéfices que chacun de ces articles laisse dans les diverses mains par où ils passent, avant d'arriver au consommateur. *Idem*.

ITALIE.—Nous avons sous les yeux une lettre adressée par l'abbé Rosmini au Maître du palais à Portici. Cette lettre est trop édifiante, elle est d'un trop bon exemple, pour que nous ne nous empressions pas de la publier.

« Très-révérénd Père, Je reçois à l'instant des mains du R. P. M. Boeri votre lettre en date du 12 août courant, dans laquelle vous m'exposez que, rassemblée à Naples par ordre exprès de Sa Sainteté, la S. Congrégation de l'Index, dont S. E. Cardinal Bizzozzi est préfet, a décidé à l'unanimité qu'il fallait défendre deux de mes opuscules ayant pour titre l'un: "Des cinq plaies de la sainte Église;" l'autre: "La Constitution selon la justice sociale;" et que le Saint-Père avait approuvé ce sentiment. En même temps, vous m'invitez à faire acte de soumission, afin qu'il en soit fait mention au décret.

« C'est avec les sentiments du fils de l'Église le plus dévoué et le plus obéissant, comme, par la grâce de Dieu, je l'ai toujours été de cœur, et comme je l'ai toujours professé de bouche, que je déclare me soumettre à la prohibition des dits opuscules purement, simplement, et de la manière la plus compléte possible, on vous priant d'en assurer le Saint-Père et la S. Congrégation. Je sais que cette occasion, etc. »

« Voici la réponse du maître du S. Palais: "J'ai reçu votre réponse à une lettre du 12, et je l'ai immédiatement dirigée à la S. Congrégation.

« Cette réponse est le témoignage le plus solennel d'obéissance et de dévotion pour la chaire de saint Pierre, que puisse donner un homme de votre mérite et de votre vertu.

« Il faut attribuer principalement à l'efficacité de la grâce divine; et moi, quoique je fasse moi-même certain du succès de ma mission près de vous, j'en ai été cependant intimement consolé, comme le seront aussi tous ceux qui savent apprécier un pareil acte.

« Agréez l'expression de ces sentiments qui naissent de l'estime grande, sincère, et pleine d'affection que je vous porte.

« L'ami de la Religion »

DÉCÈS. En cette ville, le 5 du courant, à l'âge peu avancé de 34 ans, après une maladie de quelques mois soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne; Dame Flère Deborne, épouse d'Antoine Loka, clerc du marché Ste Anne.

Elle laisse pour déplorer sa perte prématurée un époux inconsolable, deux enfants en bas-âge et un grand cercle de parents et d'amis.

ANGLETERRE. MORT DE LA REINE DOUAIRES. — La Gazette de Londres annonce en ces termes dans un numéro extraordinaire, la mort de la reine douairière Adélaïde, veuve du dernier roi d'Angleterre, Guillaume IV.

Whitehall, 2 décembre 1849. « Ce matin, sept minutes avant deux heures, Sa Majesté la reine douairière, a quitté cette vie, à Stanmore-Priory, un grand chagrin de Sa Majesté la reine et de toute la famille royale, et à la suite d'une douloureuse et longue maladie, dont elle a supporté les atteintes avec une résignation exemplaire? »

« La mort de cette très-excellente princesse sera un sujet de deuil profond pour toutes les classes de sujets de Sa Majesté, pour lesquelles ses vertus éminentes l'avaient rendue un objet universel d'estime et d'affection? »

La jeune reine Amélie-Adélaïde-Louise-Thérèse-Caroline était née le 13 août 1792. Elle était la fille aînée de George, duc de Saxe-Cobourg-Meiningen, et d'une princesse de la maison d'Holtenlohe-Laungenburg.

On lit dans *l'Express*: « La reine douairière, fidèle au culte qu'elle avait voué à son époux qui, après avoir été grand-amiral comme duc de Clarence, avait gardé dans le peuple, après son avènement le nom de roi-mateel, a voulu que son cercueil fut suivi par des marins, et que dix hommes de la flotte, choisis parmi ceux qui ont servi sous les ordres de l'ancien grand-amiral, reçussent la mission de porter le cercueil de sa veuve sur l'estrade qui doit le recevoir dans la chapelle de Saint-Georges à Windsor.

En insérant l'annonce ci-dessus, à la demande des propriétaires du *Moniteur Canadien*, nous devons dire que nous ne voyons, en aucune manière, recommander les doctrines de ce journal.

LE MONITEUR CANADIEN JOURNAL A BON MARCHÉ. JOURNAL A BON MARCHÉ. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN. Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine payée d'avance.

Le journal renferme toute la matière d'une semaine de notre première édition, et ne contient rien autre chose que de la matière toujours nouvelle à lire, c'est-à-dire que nous ne publions aucune annonce dans cette feuille. C'est la première fois, nous croyons, qu'un journal ait offert au public canadien un tel avantage pour un prix aussi modique. On s'abonne au bureau, 4, rue St-Amand, Montréal.

LOUIS O. LETOURNEUX, Avocat, No. 22, rue St. Gabriel, maison voisine de l'Hotel du Canada. 8 janvier, 1850.

NOTICE SUR L'EXHUMATION DE LA 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. JEANNE FOUILLEZ, (DÉCÈS LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE